

Dernière modification du document : 19 août 2022

**POSITIONNEMENT ET EVALUATION A L'ENTREE DE LA PRESTATION
ET EVALUATION SPECIFIQUE EN COURS DE FORMATION**

2° Volet spécifique à chaque formation Violences faites aux femmes

Au début de la formation, le formateur interroge collectivement la salle sur chacun des items mentionnés ci-dessous. Les stagiaires répondent verbalement ou à main levée. Le formateur inventorie les réponses et, le cas échéant, adapte la formation en conséquence. Les stagiaires sont invités à ajouter des points qui leur paraissent essentiels.

En cours de formation, en tenant compte de l'absence de recul entre la formation et son application en situation de travail, les stagiaires indiquent, pour chacun de ses items énumérés, s'ils pensent pouvoir s'en approprier le contenu, en particulier si les contenus et modalités de mise en œuvre de la formation leur semblent adaptés aux objectifs définis.

Les différentes formes que peut prendre la violence

Oui Non

Les mesures issues du « Grenelle des violences conjugales » (logement, accueil des victimes en commissariat ou gendarmerie, assouplissement du secret médical...)

Oui Non

L'ordonnance de protection (procédure et mesures pouvant être prise par le juge)

Oui Non

Les différentes attitudes ou comportements sanctionnables (sexisme, outrage sexiste, harcèlement, agression...), dans ou hors contexte du couple

Oui Non

L'établissement de la preuve des violences, au civil et au pénal

Oui Non

(si prévu au programme) Les éléments constitutifs du harcèlement moral ou sexuel

Oui Non

(si prévu au programme) Les démarches visant à la prévention du harcèlement et des comportements sexistes

Oui Non

Si, selon vous, certains aspects de la formation n'ont pas été abordés ou pas assez approfondis, ou au contraire, que trop d'importance a été consacrée à d'autres volets, merci de le préciser :

Prénom et nom :

Date :

Employeur :

Signature :